

Chaque fois qu'on en parle, le secrétaire parlementaire affirme que le gouvernement répond à 90 p. 100 des questions. Je ne sais quelle est la valeur statistique du chiffre qu'il avance. Je ne mets pas en doute la bonne foi du secrétaire parlementaire qui prétend que c'est l'exacte proportion.

Le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Beatty) se plaint de la nature de la réponse qu'il a reçue et des circonstances dans lesquelles il l'a obtenue. En invoquant ce commentaire de Beauchesne on tente d'éluder une réponse ou d'en donner une qui ne signifie rien. Au point de vue statistique, je ne contesterai pas les dires du secrétaire parlementaire mais voilà la situation pour ce qui est des réponses.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a posé la question très simple qui suit: Elle dit:

1. Par ministère et par localité, combien de postes ont été créés ou seront offerts dans le cadre du Programme fédéral à forte concentration de main-d'œuvre?

Un ministère compétent doit posséder ce genre d'information pour bien planifier. Non seulement il doit posséder cette information, mais elle doit être disponible. Dire qu'elle n'est pas disponible ou qu'elle est difficile à compiler, c'est dire que le ministère concerné est incompetent, n'effectue pas d'études et ainsi de suite.

Il n'est pas juste, même en étant de bonne foi, de prétendre qu'il coûterait trop cher de répondre à toutes les questions et j'irais même jusqu'à dire que c'est incorrect de le prétendre même sans arrière-pensée, comme l'a fait à plusieurs reprises le secrétaire parlementaire. Je conçois que les questions posées par les députés donnent du travail aux fonctionnaires car je représente un certain nombre de fonctionnaires qui sont précisément chargés de cette tâche. C'est ce qu'ils me disent. C'est bien sûr là leur travail. Aucun d'eux ne s'est jamais plaint d'avoir ce travail à faire.

Mais je commence à m'inquiéter quand j'entends des collègues se plaindre à la Chambre qu'on ne répond pas à leurs questions alors que les fonctionnaires ont fait leur travail et que les réponses sont prêtes et disponibles mais que le ministre ou quelqu'un d'autre ne veut pas nous les communiquer. C'est une chose qui me rend perplexe. Peut-être au cours de la présente législature pourrions-nous examiner le processus pour nous assurer que cela ne se produise pas. Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) prétend que ce n'est pas le cas. S'il disait vrai, j'en serais soulagé.

Je connais bien des fonctionnaires qui préparent des réponses aux questions. Ils ne s'en plaignent pas. Mais je m'inquiète du fait que, parfois, leur travail ne parvient pas à la Chambre des communes à cause d'un accident de parcours. C'est ce que je soupçonne. Peut-être un jour le secrétaire parlementaire pourrait-il expliquer le processus à la Chambre des communes de façon à dissiper nos doutes.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je m'élève avec véhémence contre certaines déclarations que le secrétaire parlementaire a faites tout à l'heure. J'ai toujours fait inscrire bien des questions au *Feuilleton*, à chaque session. Je reconnais qu'elles sont parfois compliquées. Je ne me suis jamais plaint d'avoir attendu longtemps avant d'obtenir une réponse.

Il y a un an et demi ou deux, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une série de questions portant sur les sociétés de la Couronne. Elles sont toutes très simples. Voici par exemple, une des

Article 26 du Règlement

questions que j'ai fait réinscrire au *Feuilleton*; il s'agit de la question n° 85:

1. Qui sont a) président, b) vice-présidents de l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent?

2. Quel est le salaire annuel de chacun?

J'ai ainsi fait inscrire toute une série de questions du même genre qui portent chacune sur une société de la Couronne.

Si le gouvernement m'avait dit qu'il ne révélait généralement pas ce genre de renseignement, je l'aurais sans doute accepté et je me serais présenté devant le comité compétent, c'est-à-dire le comité des transports dans ce cas-ci, et j'en aurais discuté avec le ministre. Ces questions ne seraient plus réapparues au *Feuilleton*.

Contrairement à ce que le ministre m'accuse de faire, je ne cherche pas à créer beaucoup de travail pour les fonctionnaires, je sais que ces derniers sont accaparés à la fin de la session et qu'ils ne peuvent répondre, de sorte que les questions sont oubliées. J'ai attendu la reprise de la session et j'ai à nouveau inscrit les questions au *Feuilleton*. Je le répète, elles y figurent depuis un an et demi ou deux ans.

Il ne s'agit pas de questions complexes et auxquelles il serait difficile de répondre. Si le gouvernement le voulait, je suis certain qu'il pourrait obtenir les renseignements en un ou deux jours, répondre aux questions et les supprimer du *Feuilleton*. Si le gouvernement se trouve gêné, parce qu'il paie trop ou trop peu, et qu'il ne veut pas répondre à la question, il pourrait économiser beaucoup d'argent en refusant tout simplement de répondre. Cela m'épargnerait d'avoir à demander au secrétaire parlementaire, tous les deux ou trois mois, ce qui se passe.

Je comprends les députés qui se plaignent que le gouvernement ne répond pas à leurs questions ou qu'il prend de temps à le faire, parce que c'est souvent mon cas.

• (1632)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACHAT D'AVIONS DE COMBAT

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je demande avec l'appui du député de New Westminster (M. Leggatt), l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement pour discuter d'une question importante réclamant une attention immédiate. Un comité du cabinet compte en effet demander au conseil des ministres d'approuver l'achat de chasseurs au coût total de 2.3 milliards de dollars, au taux de 1977, alors que cette commande, la plus grosse que le Canada ait jamais passée, n'a pas été débattue à la Chambre ni au comité permanent de la défense et qu'elle représente des dépenses considérables alors que le gouvernement doit limiter ses dépenses et qu'on n'a pas besoin de ces chasseurs pour repousser des bombardiers, en l'absence de toute menace réelle, et que nous n'avons pris aucun engagement en ce sens, dans le cadre des traités du NORAD ou de l'OTAN.